

PRESTATIONS

MONTANT

janvier 2024

Allocation de logement ¹ 291,00 €

1. Montant versé à un tiers

février 2024

Allocation de logement ¹ 291,00 €

1. Montant versé à un tiers

■ Attestation délivrée compte tenu des informations connues à ce jour par la Caf de Loire-Atlantique.

Les montants sont restitués avant retenues éventuelles.

Les prestations versées par la caisse d'Allocations familiales sont insaisissables sauf pour le paiement des dettes alimentaires.

Attention : vous avez l'obligation de nous signaler immédiatement tout changement de situation (familial, professionnel, logement ...).

La Caf vérifie l'exactitude des déclarations (article L.114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L. 114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - prononcé de pénalités - articles 313-1 à 313-3, 441-1 et 441-6 du code Pénal).

La loi 78-17 « informatique et liberté » du 06 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du directeur de votre caf

Emplacement réservé à la Caf

NCD ATPMP F 210320240820 460006 AL

G06P1

MAT 1479244 P -

PAGE 3/4

IDX B 1041101 V 441 -



14792441041100000000